



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N°95-a/2022/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU DISPOSITIF POUR L'ORGANISATION DES INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2022-2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 7
Date de convocation : 20 avril 2022

Nombre de suffrages exprimés : 36
Vote : 36
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX (Visio) – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Serge FELIX (Visio)– Nestor GOVINDIN (Visio)– Sandrine JACQUES (Visio) – Elaine JEAN – Farah KHAN GRISET (Visio) – Roland LOE-MIE – Phong LY (Visio) – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD (Visio) – Anne Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Kenny CHEN-TUNG→ **Procuration** à Magali ROBO CASSILDE – Thierry ELIBOX→ **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président→ **Procuration** à Gilles ADELSON – MILZINK-CINCINAT Yolande→ **Procuration** à Farah KHAN GRISET – Sandra TROCHIMARA→ **Procuration** à Serge SMOCK – Corinne SIGER→ **Procuration** à Monique AZER – Pascal BRIQUET → **Procuration** à Xavier CLERVAUX

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU – Julner BELIZAIRE - Jean-Victor CASTOR – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO – Chester LEONCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la C.C.C.L. en Communauté d'Agglomération modifié ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les règles pour le transport scolaire, et notamment en matière :

- ✓ De définition des bénéficiaires,
- ✓ D'organisation des services et des cas particuliers,
- ✓ De définition des modalités d'inscription,
- ✓ De définition de la participation des bénéficiaires au financement du transport scolaire et des frais de dossier,
- ✓ De définition des règles à respecter par les bénéficiaires au moment du transport.

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 22 avril 2022 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le lundi 25 avril 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 27 avril 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 95/2022/CACL** du Président relatif à « L'approbation du dispositif d'organisation des inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2022-2023 ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président du **Rapport N°95/2022/CACL** relatif à l'approbation du dispositif d'organisation des inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2022-2023.

DECIDE de débiter la campagne d'inscriptions au transport scolaire à partir du **lundi 4 juillet 2022** pour l'ensemble des élèves et étudiants.

APPROUVE le double dispositif d'inscriptions et de préinscriptions :

- Réaliser les inscriptions essentiellement en ligne ;
- Tenir des permanences dans les points relais, afin d'assurer la proximité du service public sur l'ensemble des communes de la CACL, (inscription, paiement, retrait de carte, ...).

APPROUVE la mise en place du dispositif suivant pour réaliser les inscriptions dans chaque commune de l'agglomération :

- ✓ La réalisation d'inscriptions et pré-inscriptions du lundi au vendredi à la CACL, au centre socio-culturel du bourg de Matoury, à la maison des associations de Matoury, au CRIJ de Cayenne, à la mairie de Rémire-Montjoly, au centre socio-culturel du bourg de Macouria et à l'annexe maire de Macouria (Soula) ;
- ✓ La tenue de permanences d'inscriptions :
 - une fois par semaine à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande,
 - une fois par semaine à la mairie de Roura,
 - une fois par mois à l'annexe mairie de Cacao,
 - une fois par mois à l'annexe mairie de Tonnégrande.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 29 avril 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK